



Déclaration de la FNEC-FP **FO** au CHSCT direction d'école du 20 mai 2021

Monsieur le directeur académique, président du CHSCT,

Il aura fallu 1 an et 7 mois pour que vous convoquiez ce CHSCT dédié à la direction d'école.

Il aura fallu 1 an et 7 mois pour que vous honoriez vos responsabilités en matière de santé et de sécurité pour répondre à une demande unanime des représentants des personnels.

Il aura fallu que les représentants FO saisissent l'inspectrice santé et sécurité au travail, puis l'inspection du travail (DIRECCTE) pour que vous consentiez à respecter la réglementation et le décret 82-453.

Depuis le suicide de notre collègue Christine Renon, qu'a été fait pour nos collègues ? Le Grenelle de l'Éducation, un projet de loi Rilhac, des GDDE ? Des dispositions qui ne répondent en rien aux attentes et revendications des directeurs.

Sur le terrain, qu'observons-nous ? Des enquêtes lourdes toujours aussi présentes, des prérogatives en matière de sécurité qui n'incombent pas aux directeurs (conception des PPMS), la gestion de la crise sanitaire qui repose toujours sur leurs épaules, la gestion de l'inclusion scolaire systématique, de la réunionite en dehors des ORS, des miettes pour l'amélioration des décharges pour la prochaine rentrée... la liste est tristement longue...

Et pourtant les attentes et les revendications des directeurs, comme des adjoints sont connues. Pour preuve, sur tous les retours des directeurs du département à notre enquête (représentant près de 23% de l'ensemble des directeurs mayennais) près de 95% partagent ainsi nos revendications pour la direction d'école :

- **L'amélioration immédiate des quotités de décharge pour TOUS les directeurs**
- **Une revalorisation salariale immédiate, substantielle et indiciaire (100 points d'indice supplémentaire)**
- **Une aide administrative statutaire dans chaque école dans le cadre de l'Éducation Nationale**
- **Un réel allègement des tâches en commençant par le respect du décret de 1989 et par conséquent le respect des missions**
- **L'abandon de la proposition de loi sur la direction d'école**
- **L'abandon des conclusions du Grenelle du ministre Blanquer**
- **L'abandon du projet de fusion des corps d'inspection et maintien des IEN avec toutes leurs compétences**
- **Le respect des conditions de travail et de la santé des directeurs d'école**

Il y a un an, 99 directeurs du département saisissait le CHSCT avec Force Ouvrière pour tirer la sonnette d'alarme.

Il est temps, largement, d'entendre la détresse des directeurs et des directrices ; les choses doivent bouger et ce n'est certainement pas avec la loi Rilhac ou les GDDE que nous répondrons aux attentes urgentes et légitimes.

Monsieur le directeur académique, la délégation FNEC-FP FO et ses représentants SNUDI-FO vous demandent solennellement :

- L'abandon des GDDE et du document d'auto-positionnement qui préparent déjà la mise en œuvre des conclusions du Grenelle et du projet de loi Rilhac
- La décharge totale d'APC pour tous les directeurs du département

- L'arrêt des enquêtes chronophages et rébarbatives
- Des décharges de direction des écoles 1, 2 et 3 classes effectives dès la rentrée scolaire et une programmation sur l'année pour tous
- Le respect des missions et des obligations de service des directeurs

Par ailleurs, le projet ministériel de fusion des différents corps d'inspection (IEN du 1er degré, IEN des lycées professionnels, IA-IPR des collèges et lycées) fait sens avec le projet de loi Rilhac, comme il fait sens avec les différentes contre-réformes de ces dernières années : PPCR, RH de proximité, formation aux « Métiers de l'Enseignement et de l'Éducation » ... Nous soulignons que l'avenir des corps d'inspection est aujourd'hui bel et bien menacé. La FNEC-FP FO défend du corps des IEN et est opposée au corps unique.

Nous concluons cette déclaration par l'extrait d'une expression récente de 25 directeurs du département :

“Adjointes et directeurs : tous concernés ! (...)

Tous concernés quand on peut lire dans les conclusions du Grenelle qu'il faut « Donner aux directrices et directeurs d'école un véritable statut leur conférant une autorité décisionnelle et fonctionnelle » .

Tous concernés quand « la directrice d'école ou le directeur d'école serait associé à l'évaluation dans le PPCR avec l'IEN sur les aspects administratifs, organisationnels et fonctionnels. »

Tous concernés quand « pour le premier degré, il serait possible de concilier le mouvement infra départemental avec quelques postes à profil en adéquation avec des projets d'école particuliers et associer le directeur d'école au recrutement. »

Tous concernés encore quand il s'agit de « renforcer le conseil d'école comme levier de l'expression du pilotage par l'équipe autour de la directrice, directeur d'école en donnant plus de pouvoir délibératif aux conseils d'écoles ». Par ailleurs, « la gestion d'une enveloppe spécifique pourrait être confiée au conseil d'école, le directeur d'école se voyant ainsi chargé du respect des décisions prises par le conseil. »

Pour le SNUDI-FO, le directeur d'école doit rester un enseignant chargé de direction, rémunéré pour son travail et déchargé autant que nécessaire. Suivre une autre voie amènerait mécaniquement à une division entre les personnels, un accroissement des responsabilités et des charges de travail, et un éloignement du coeur de notre métier : l'enseignement.”

Nous vous remercions.